

Réponses d'EDF à la délibération du SMIGIBA n°DE-2023-032**Enquête publique Piège à graviers du Buech**

Par délibération n°DE-2023-032 en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical du SMIGIBA a émis un avis favorable, et sollicite des compléments de réponse sur certains points.

Les éléments de réponse sur ces points sont apportés par EDF ci-dessous en bleu.

Concernant l'hydromorphologie :

Il est noté dans le rapport sur l'hydromorphologie du Buëch qu'il n'y a pas une érosion régressive suffisamment importante pour qu'elle soit nettement visible sur les profils en long malgré un enfoncement léger sur les graphiques du rapport.

- Il serait intéressant de poursuivre le suivi de l'enfoncement du lit en amont de la zone actuellement surveillée par un LIDAR pour mesurer les volumes manquants dans la zone éloignée amont.

Le suivi topo -bathymétrique proposé remonte déjà 6 700 m en amont de l'affleurement rocheux soit environ 7 km en amont du piège à graviers (du pk -8500 au niveau du Pont de Ribiers à pk - 1820 au niveau de l'affleurement rocheux). Vu les faibles évolutions observées, il ne nous semble pas opportun de lancer un tel levé dans l'immédiat. De plus, les objectifs des adaptations proposées dans la gestion du piège visent justement à diminuer les évolutions topographiques sur le tronçon amont grâce au remplissage plus important du piège. En revanche, si l'on constate des évolutions au cours du suivi sur le tronçon de 7km amont, un lever lidar étendu plus en amont sera effectivement déclenché.

- Il serait opportun également de définir les modalités en cas de décrochement marqué au niveau de l'affleurement rocheux à proximité immédiate du piège.

S'il y a décrochement marqué au niveau de l'affleurement rocheux, cela signifie que l'aval de l'affleurement donc le piège à graviers est à un niveau bas (piège « vide »).

La stratégie long-terme de diminuer la fréquence des curages et donc de laisser le piège se remplir avant de déclencher un curage (cf. critère seuil) permet d'éviter un tel décrochement.

En cas de décrochement plus marqué qu'aujourd'hui, la stratégie court-terme sera d'attendre le remplissage du piège. Les apports de graviers depuis l'amont et leur dépôt en entrée du piège à graviers permettront alors de diminuer le décrochement.

Concernant les modalités de déclenchement du curage :

Lors de la première phase d'exploitation, le curage était prévu pour être réalisé tous les 3 ans, ce qui n'a pas été respecté. Il est ainsi proposé de réaliser des curages d'entretien tous les 2 ans en moyenne si le piège est suffisamment rempli au printemps.

Dans la partie fréquence d'entretien du piège à graviers, et plus précisément la détermination des volumes seuils de déclenchement (page 73/347 de l'étude d'impact), l'hypothèse d'un volume sortant de 10 000 m³ n'est pas justifiée clairement ce qui ne rend pas compréhensible les volumes seuils de déclenchement de curage d'entretien (figure 39 de l'étude d'impact).

L'arbre de décision présenté en page 76/647 de l'étude d'impact (figure 41) met en évidence des possibilités de curage en fonction d'un niveau amont haut ou bas et/ou d'un niveau aval haut ou bas.

- Afin d'éviter toute confusion, il serait opportun d'afficher les côtes altimétriques des niveaux haut/bas au niveau de l'amont et de l'aval du piège.

EDF précise que si le piège a été dimensionné pour 180 000 m³, correspondant effectivement à 3 années d'apports moyens, il n'était pas pour autant prévu un curage tous les 3 ans. Le dimensionnement visait surtout à pouvoir accueillir un apport exceptionnel (cf. « Etude des modalités de curage régulier des apports graveleux du Buech à la confluence Buech-Durance », Sogreah-2007).

Par sécurité, lors de la première phase d'exploitation du piège, celui-ci a été curé quasiment tous les ans. Le retour d'expériences, les suivis et les études récentes ont montré que cette fréquence pouvait être diminuée dans un objectif de limiter le décrochement au niveau de l'affleurement rocheux tout en maîtrisant les volumes de sédiments grossiers sortants.

Le critère retenu comme volume maximal acceptable sortant du piège à graviers de 10 000 m³ est une hypothèse de travail pour déterminer les volumes seuil de déclenchement du curage. Cette hypothèse a été choisie comme un intermédiaire paraissant acceptable par rapport aux différentes simulations de volume sortant entraînant un dépôt à la confluence inférieur à 1000 m³ (cf. scénario ci-dessous de 12 500 m³ sortant).

Volume sortant PAG (m3)	1500	12 500	25 000
Volume à la confluence (m3)	0	1000	2000

EDF fournit les cotes des profils en long objectifs amont et aval au niveau des différents profils en travers.

Les niveaux haut et bas sont définis comme la moyenne des écarts au niveau de chaque profil en travers (fonds moyens) entre le profil levé et le profil objectif.

Si la moyenne est positive, le profil est considéré comme haut.

Si la moyenne est négative, il est considéré comme bas.

Cotes profil objectif Amont

Abscisse	Cote profil Objectif (m NGF O)
-2010	463,39
-2210	464,63
-2410	465,21
-2610	465,78
-2810	466,82
-3020	467,91
-3210	468,93
-3440	470,31

Cotes Profil objectif Aval

Abscisse	Cote profil Objectif (m NGF O)
-155	457,93
-245	457,26
-315	456,92
-355	456,77
-415	456,98
-455	457,22
-545	457,62
-645	458,02
-725	458,52
-835	459,19

Ex. ce travail a été réalisé sur la base de la bathymétrie 2022.

Calcul Ecart Profil Objectif Amont
sur la bathymétrie 2022

Cote profil Objectif (m NGF O)	Ecart Comparaison profil (m)
463,39	-0,54
464,63	-0,26
465,21	-0,64
465,78	-0,32
466,82	-0,24
467,91	-0,74
468,93	-0,43
470,31	-0,51
Moyenne	-0,46

Calcul Ecart Profil Objectif Aval
sur la bathymétrie 2022

Cote profil Objectif (m NGF O)	Ecart Comparaison profil (m)
457,93	-0,11
457,26	-1,05
456,92	-0,35
456,77	-0,29
456,98	-0,55
457,22	-0,24
457,62	-0,17
458,02	0,36
458,52	0,39
459,19	0,12
Moyenne	-0,19

Environnement :

- Une analyse des effets cumulés des travaux de curage sur la faune piscicole n'est pas prévue et semble nécessaire ainsi qu'une analyse des impacts cumulés sur le substrat et la faune associée.

L'effet du piège à graviers sur la faune piscicole est la perte temporaire des habitats type radiers (présents surtout le secteur amont du piège à graviers, l'aval n'étant déjà plus favorable influencé par la retenue de St Lazare). Ces radiers se reforment, comme c'est le cas aujourd'hui avec un piège en cours de remplissage.

Le substrat reste inchangé avant et après opération (fonds graveleux), avec un transit sédimentaire amont maintenu.

EDF rappelle que les fréquences des opérations d'entretien prévues pour les prochaines années sont inférieures à ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Compte tenu de la résilience des espèces notamment pour l'apron qui a déjà été mesurée au travers des suivis piscicoles, l'impact « cumulé » des curages est jugé négligeable.

Des pêches d'inventaire pour l'ensemble des espèces piscicoles seront néanmoins réalisées en complément directement dans le piège à graviers lorsque les conditions de pêche seront possibles pour préciser encore davantage cette notion d'impact.